

Étudier en prison.
L'expérience scolaire de détenus – étudiants

En prison, c'est sur la population des jeunes détenus que se concentrent les efforts de formation et d'éducation des Ministères de la Justice et de l'Éducation Nationale. Cet intérêt résulte essentiellement du constat alarmant des très bas niveaux scolaires des mineurs – et plus globalement des jeunes – détenus. Or la formation étant considérée comme une des conditions indispensables à la réinsertion sociale des détenus, les deux Ministères ont souhaité insister sur ce point, notamment à travers l'élaboration d'une circulaire « Enseignement aux jeunes détenus », datée du 10 juin 1998. Si elle rappelle l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans, elle demande que soit mise en place dans les établissements pénitentiaires une forte incitation à la scolarisation pour les détenus ayant dépassé cet âge.

En ce qui concerne les autres niveaux de la scolarité en milieu pénitentiaire, il n'existe pas de textes spécifiques ; c'est le cas de l'enseignement supérieur. Toutefois, la convention du 29 mars 2002 énonce que les Unités Pédagogiques Régionales¹ doivent avoir pour rôle de mettre en place des conventions avec des établissements d'enseignement afin d'élargir l'éventail des propositions faites aux détenus. Pour l'organisation de cet enseignement supérieur, la convention établit trois possibilités :

- faire appel à des enseignants de second degré, qui doivent maîtriser les connaissances ayant trait à la formation d'adultes ou l'enseignement adapté ;
- mettre en place un système d'enseignement à distance ;
- orienter le détenu vers un autre établissement, plus adapté aux demandes, si besoin.

Afin de pourvoir à la deuxième possibilité, mais pas seulement dans le cadre de l'enseignement supérieur, l'Administration Pénitentiaire a signé une convention avec le CNED (Centre Nationale d'Enseignement à Distance). Les détenus peuvent s'inscrire à tout moment de l'année ; ils doivent alors supporter les frais de scolarité (sauf dans des cas d'entente avec l'administration). Le responsable de l'UPR et le responsable local de l'enseignement dans l'établissement pénitentiaire sont alors les relais du CNED.

Ainsi, chaque année, plus d'une centaine de personnes incarcérées suivent un cursus de l'enseignement supérieur², en très grande majorité à distance. Cette contribution présente l'avancement de notre recherche sur ces étudiants particuliers, inscrits à temps complet à l'université ou dans une Section de Technicien Supérieur, pendant leur détention.

Dans un premier temps, nous tenterons de mettre en lumière quelques caractéristiques de ces personnes et de les comparer à la population carcérale en général. Dans un second temps,

¹ Au niveau de chaque région pénitentiaire (8 en tout, auxquelles on doit rajouter une mission des services pénitentiaires d'outre-mer), il y a une Unité Pédagogique Régionale (UPR), dirigée par un responsable, nommé par le directeur régional des services pénitentiaires et par le recteur d'académie. Au niveau de chaque établissement, il y a une Unité Locale d'Enseignement (ULE), dirigé par un Responsable Local d'Enseignement (RLE), désigné parmi les enseignants de l'établissement.

² Le nombre de détenus-étudiants est très difficile à évaluer, étant donné la grande fluctuation de la population carcérale et le manque de données statistiques précises sur ces détenus spécifiques. Si l'on considère toutes les personnes engagées dans des études au-delà du baccalauréat – que ce soit pour un cursus complet ou pour seulement quelques cours, quelques matières – on obtient environ 500 personnes. Si l'on se restreint aux personnes véritablement engagées dans un cursus, à temps complet, on tombe à un quart de ce nombre environ.

nous nous attacherons à présenter certains aspects de leur scolarité en prison. Cette présentation se veut volontairement plutôt descriptive, afin de laisser toute sa place aux débats et aux analyses lors de la rencontre.

I- Caractéristiques socio-démographiques, socioprofessionnelles et scolaires de la population étudiante en prison³

Précision méthodologique

Nos résultats, issus du traitement statistique par le logiciel Modalisa de 59 questionnaires remplis par des étudiants en prison, vont être comparés à ceux publiés en 2002 dans le numéro 59 de la revue Synthèses de l'INSEE, intitulé « L'histoire familiale des hommes détenus ». Cette publication est le fruit d'une enquête menée en 1999 auprès des hommes détenus, en parallèle du recensement national, ce qui a permis de comparer certaines caractéristiques de l'histoire familiale des hommes détenus et des hommes « en ménage ordinaire », selon la nomenclature de l'INSEE. Les femmes ayant répondu à mon questionnaire ont donc été enlevées de l'échantillon pour ce paragraphe.

Tout d'abord, notre population conserve une caractéristique de la population carcérale : elle est constituée d'hommes jeunes. Cependant, le groupe des étudiants, s'il a une composition plus jeune que la population extérieure, semble tout de même sensiblement différent de la population des hommes détenus. En effet, la tranche d'âge « 18 à 24 ans » est sous-représentée, alors que les tranches d'âge « 40 à 44 ans » et « 50 à 59 ans » comprennent plus de personnes, que dans la population carcérale ou dans la population des hommes en ménage ordinaire. Il ne faut pas être trop jeune ni trop vieux pour entreprendre des études en prison... En ce qui concerne le pays de naissance, 49 personnes déclarent être nées en France et 8 à l'étranger. Or l'enquête « L'histoire familiale des hommes détenus » signale qu'un homme détenu sur quatre est né à l'étranger, ce qui est loin d'être le cas dans notre échantillon. Ainsi, la population étudiante est, en proportion, beaucoup plus souvent née sur le sol français que la population carcérale.

Ainsi, comme l'on pouvait s'y attendre, la population étudiante en prison possède des caractéristiques socio-démographiques qui la distinguent de l'ensemble de la population carcérale. Cependant, en regardant les indicateurs socioprofessionnels et scolaires des personnes de notre échantillon, nous pouvons clairement mettre en évidence plus que leur particularité : leur statut privilégié. Dans l'ensemble, ils sont en effet détenteurs d'un capital social et scolaire plus élevés. Par souci de simplification, nous exposerons ici seulement trois facteurs : la catégorie socioprofessionnelle du père de l'enquêté, la catégorie socioprofessionnelle de sa mère et l'âge de sortie du système scolaire.

1- La CSP du père

Si l'on compare nos résultats à ceux de l'enquête de l'INSEE, on remarque que, de façon tendancielle, les détenus qui effectuent des études supérieures sont issus de famille plus favorisées que les autres détenus. Ainsi, même si la profession du père la plus répandue dans notre échantillon est celle d'ouvriers (36,2 %), elle l'est en moins forte proportion que dans celle des hommes détenus en général (47,2 %). Autre catégorie moins représentée : celle d'employés. Par contre, on constate un très fort taux d'enfants de cadres et de professions

³ Afin de ne pas trop alourdir le texte, les tableaux de données sur lesquels s'appuient les commentaires se trouvent en annexes.

intellectuelles supérieures : 17,2 %, contre 6,6 % au sein de la population masculine incarcérée et 9,3 % au sein de la population des hommes en ménage ordinaire.

2- La CSP de la mère

Quand on regarde la profession de la mère, on retrouve là aussi une population plus favorisée que l'ensemble de la population carcérale. Beaucoup moins souvent fils d'ouvrières (5,2 % contre 13,1 %) ou de femmes sans activité professionnelle (24,1 % contre 54,6 %), les détenus étudiants sont plus souvent fils d'employées (27,6 % contre 16,1 %), de professions intermédiaires (12,1 % contre 3,8 %) et surtout de cadres et professions intellectuelles supérieures (5,2 % contre 1 %). En fait, il apparaît que la répartition de CSP des mères de détenus étudiants est très proche de celle de la population française.

3- L'âge de sortie du système scolaire

Si la CSP des parents du détenu semble avoir un certain poids dans le fait de faire des études supérieures ou pas, un autre facteur a également une grande importance pour singulariser la population étudiante par rapport à la population carcérale. Il s'agit de l'âge de sortie du système scolaire. Contrairement à ce qu'a mis en lumière l'enquête de l'INSEE, ce facteur n'apparaît pas comme discriminant et semble proche, dans sa configuration, de celui des hommes en ménage ordinaire⁴. Il est par conséquent bien différent de celui de l'ensemble des hommes détenus. Les personnes qui font des études supérieures en prison restent majoritairement longtemps à l'école, plus longtemps que les autres détenus et même sensiblement plus longtemps que la population française.

Conclusion :

Les détenus qui font des études supérieures en prison ne sont pas des détenus comme les autres. Sortis de l'école plus tard que la moyenne de la population carcérale, ils sont en majorité issus de familles plus favorisées, scolairement et socialement. Tout ceci corrobore finalement les constats effectués dans la population étudiante (Cf. *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Ministère de l'Éducation Nationale, 2005) ; à cet égard, les personnes étudiées apparaissent tout à fait dans la « norme ». Ce qui l'est moins est le contexte dans lequel s'effectuent ces études.

II- Aspects de la scolarité de la population étudiante en prison⁵

1- L'engagement dans des études en détention

➔ Le niveau de la reprise

Les personnes incarcérées qui entreprennent des études supérieures en prison raccrochent les wagons de la scolarité en très grande majorité au niveau post-baccalauréat : cela concerne en effet 43,9 % de notre échantillon. Ainsi, il existe des détenus qui reprennent les études à partir du collège et qui ensuite gravissent les différents échelons de la scolarité pour arriver au supérieur tout en étant incarcérés, mais ce n'est pas la majorité. A noter le fort taux de reprise au niveau de la préparation du DAEU⁶ : 16,7 %. Ce diplôme apparaît bien « adapté » aux conditions spécifiques d'enseignement en prison.

⁴ Afin de pouvoir comparer, nous avons posé la même question dans notre questionnaire que dans l'enquête : « A quel âge avez-vous cessé de fréquenter régulièrement l'école (pour la première fois) ? »

⁵ Cette partie repose sur l'analyse des questionnaires de l'échantillon total, constitué de 59 hommes et de 7 femmes. Cf. tableaux en annexes.

⁶ Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires.

→ Les informateurs. Les soutiens

Le projet de reprendre des études semble influencé par deux types de personnes :

- les co-détenus, qui sont à la source de l'information concernant l'existence d'une possible scolarité en détention ;
- le personnel de l'enseignement, qui joue un rôle majeur dans la mise en pratique de cette scolarité. Si les enseignants sont les relais des détenus-étudiants, ils en sont aussi les soutiens, que ce soit au niveau administratif (information, inscription, prise de contact avec les structures d'enseignement et leurs acteurs, signature de convention, etc.) ou moral.

→ Les motivations

Quand on relève les raisons qu'avancent les personnes pour expliquer leur reprise d'études, on en retient deux principales :

- la première est la volonté de préparer leur réinsertion professionnelle : « *trouver un travail stable* », « *acquérir des compétences solides pour espérer en vivre* », « *avoir un plus sur mon CV afin d'évoluer dans mon travail à ma libération* ».
- la seconde est le désir d'apprendre, d'avoir une activité intellectuelle : « *accéder à plus de connaissances* », « *besoin d'apprendre, combler un manque d'apprentissage intellectuel* », « *apprendre est la plus belle chose au monde, même au fond du trou* ».

Quant à la volonté d'obtenir des réductions, elle n'apparaît citée qu'en 3^{ème} motivation, à un taux de 10,6 % (Cf. annexes). On est loin du discours de certains membres de l'Administration Pénitentiaire qui prétendent que les détenus font des études uniquement pour les remises de peine.

2- Le regard sur la formation

→ Les difficultés

Quand on les interroge sur les difficultés qu'ils rencontrent dans leurs études, les détenus avancent essentiellement des difficultés matérielles et relationnelles.

Difficultés matérielles :

- manque de documentation, de matériel, et notamment d'ordinateur ;
- manque de moyens financiers.

« *Bibliothèque pauvre et pas d'argent pour acquérir les livres préconisés par la fac* », « *Difficile d'acheter un ordinateur, d'obtenir des livres, de la documentation, etc.* ». Tout ceci étant bien entendu fortement lié.

Difficultés relationnelles :

- immense solitude dans laquelle se trouvent ces détenus : « *Solitude, aucun contact avec profs de fac ou CNED* », « *Seul détenu à suivre une telle formation, je suis mon seul professeur* » ;
- conditions de suivi des études : ils souffrent beaucoup des bruits de la détention et de la promiscuité avec les autres détenus. « *4 dans une petite cellule, ce n'est pas évident pour obtenir le calme* », « *Concentration difficile avec la présence d'un co-détenu (maison d'arrêt)* ».

Ainsi, isolement et solitude d'une part, entassement et promiscuité de l'autre.

→ Les satisfactions

Quand on interroge les détenus – étudiants sur les satisfactions que leur apporte la formation qu'ils suivent, ils avancent majoritairement des satisfactions intellectuelles et personnelles.

Satisfactions intellectuelles :

- la première est ce que nous avons regroupé sous le terme « acquérir des connaissances générales » : « *soif de savoir, d'apprentissage, élargissement connaissances* », « *acquisition de nouvelles connaissances, qu'elles soient utilisées par la suite ou non* » ;
- « acquérir des connaissances particulières », directement liées à la discipline dans laquelle ils sont inscrits : « *Découvrir Socrate, Platon et autres Spinoza et Nietzsche, quel bonheur. Il n'est jamais trop tard...* », « *Accroître, actualiser, découvrir des connaissances, parfois entièrement nouvelles : télédétection, cartographie...* ».

Satisfactions personnelles. Pour résumer ce que les études apportent à ces personnes sur le plan personnel, citons un détenu : « *Selon Lacan, penser fait pansement* ». Ceci résume bien les satisfactions avancées dans cette partie, dont les deux plus importantes sont :

- « Fierté, dignité, estime de soi » : « *Arriver enfin à faire de ma vie une fierté* », « *je sais que je ne suis pas un minable même si j'ai fait une erreur dans ma vie* » ;
- « Mise à l'épreuve, démonstration de capacités » : ce groupe de satisfactions correspond à une volonté de mettre à l'épreuve leurs capacités morales et intellectuelles. « *Pouvoir me surpasser dans un contexte très perturbant et très contraignant* », « *Se soumettre à l'épreuve* ».

Conclusion :

Nous avons pris le parti, dans cette contribution, de présenter quelques résultats marquants de notre recherche sur les personnes détenus engagées dans un cursus post-baccalauréat. Afin de respecter le format de présentation, nous avons donné une vision très simplifiée et partielle de cette population ; bien d'autres éléments mériteraient d'être présentés. Nous espérons que la discussion de la table ronde permettront ces développements.

ANNEXES

Âge

	Hommes détenus – étudiants		Hommes détenus*	Ensemble de la population masculine de 18 ans et plus*
	Effectifs	%	%	%
18 à 24 ans	5	8,6	20	11
25 à 29 ans	8	13,8	18	10
30 à 34 ans	9	15,5	14	10
35 à 39 ans	5	8,6	13	10
40 à 44 ans	10	17,2	11	10
45 à 49 ans	5	8,6	9	10
50 à 59 ans	12	20,7	10	16
60 et plus	4	6,9	4	25
TOTAL	58	100	100	100

* Source : Insee, *Enquête Histoire Familiale 1999, auprès des détenus et Recensement de la Population 1999.*

Pays de naissance

	Hommes détenus – étudiants		Hommes détenus*	Hommes en ménage*
	Effectifs	%	%	%
France	49	84,5	75	88
Etranger	8	13,8	24	12
Non-réponse	1	1,7	1	0
Total	58	100	100	100

* Source : Insee, *EHF 1999, auprès des hommes détenus et RP 1999.*

Catégorie socioprofessionnelle du père

	Hommes détenus – étudiants		Hommes détenus*	Hommes en ménage ordinaire, à âge comparable*
	Effectifs	%	%	%
Agriculteurs exploitants	0	0	2	9,4
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	6	10,3	14,5	11,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	10	17,2	6,6	9,3
Professions intermédiaires	5	8,6	8,7	11,9
Employés	3	5,2	10,9	14,3
Ouvriers	21	36,2	47,2	33,5
Autres personnes sans activité professionnelle	0	0	5,4	1,1
Non-réponse	13	22,4	4,7	9
Total	58	100	100	100

* Source : Insee, *EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire.*

Catégorie socioprofessionnelle de la mère

	Hommes détenus – étudiants		Hommes détenus*	Hommes en ménage ordinaire, à âge comparable*
	Effectifs	%	%	%
Agricultrices exploitantes	0	0	2,3	6,6
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	3	5,2	6,5	4,7
Cadres et professions	3	5,2	1,0	2

intellectuelles supérieures				
Professions intermédiaires	7	12,1	3,8	8,3
Employées	16	27,6	16,1	22,7
Ouvrières	3	5,2	13,1	9,3
Autres personnes sans activité professionnelle	14	24,1	54,6	29,1
Non-réponse	12	20,7	2,6	17,3
Total	58	100	100	100

* Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire.

Âge de sortie du système scolaire

	Hommes détenus – étudiants		Hommes détenus*	Hommes en ménage ordinaire*	Hommes en ménage ordinaire, à âge comparable ^{7*}
	Effectifs	%	%	%	%
Moins de 15 ans	8	13,8	32,4	26,4	12,8
16 à 17 ans	8	13,8	36,5	21,5	23,1
18 à 19 ans	13	22,4	18,4	20,2	24,8
20 à 24 ans	13	22,4	8,4	20,6	27,5
25 ans et plus	5	8,6	1,5	5,5	5,4
Non-réponse	11	19	2,7	5,8	6,4
Total	58	100	100	100	100

* Source : Insee, EHF 1999 auprès des hommes détenus et EHF 1999 auprès des hommes en ménage ordinaire.

Motivation n°1 à la reprise d'étude

	Effectifs	%
Projets professionnels	21	31,8
Apprendre, avoir une activité intellectuelle	18	27,3
Valider, continuer études commencées à l'extérieur	8	12,1
S'occuper, occuper le temps intelligemment	8	12,1
Autres	5	7,6
Envie, goût pour les études	4	6,1
Non-réponse	2	3
Total	66	100

Motivation n°2 à la reprise d'étude

	Effectifs	%
Se maintenir et progresser intellectuellement	20	30,3
S'occuper, occuper intelligemment le temps	18	27,3
S'insérer professionnellement	9	13,6
Défi personnel et auprès de la famille	8	12,1
Obtenir des diplômes	7	10,6
Autres	2	3
Non-réponse	2	3
Total	66	100

Motivation n°3 à la reprise d'étude

	Effectifs	%
Se maintenir et progresser intellectuellement	12	18,2
Occuper son temps utilement	11	16,7
Défi, rachat (motivations psychologiques)	9	13,6
S'évader du monde carcéral, résister	8	12,1

⁷ Lecture : répartition des résultats des hommes en ménage ordinaire s'ils avaient la même structure par âge que les détenus.

Projets professionnels	7	10,6
Obtenir des réductions de peine	7	10,6
Non-réponse	12	18,2
Total	66	100

Difficultés matérielles

	Effectifs	%
Oui	53	80,3
Non	12	18,2
Non-réponse	1	1,5
Total	66	100

Si oui, difficultés matérielles

	Effectifs	%
Manque de documentation, bibliothèque peu fournie	18	27,3
Bruits, pbs de concentration	4	6,1
Manque de matériel, lenteur à le faire rentrer	9	13,6
Manque de moyens financiers	9	13,6
Pas d'ordi, pas d'accès à Internet	10	15,2
Autres	3	4,5
Non-réponse	13	19,7
Total	66	100

Difficultés relationnelles

	Effectifs	%
Oui	38	57,6
Non	27	40,9
Non-réponse	1	1,5
Total	66	100

Si oui, difficultés relationnelles

	Effectifs	%
Solitude, manque (lenteur) aide et soutien pédagogique	16	24,2
Bruits, promiscuité	9	13,6
Mise à l'écart par le reste de la population carcérale	4	6,1
Pas de liens avec d'autres étudiants	3	4,5
Autres	4	6,1
Non-réponse	30	45,5
Total	66	100

Niveau de la reprise

	Effectifs	%
Niveau collège	5	7,6
Préparation BEPC	4	6,1
Niveau lycée	3	4,5
Préparation DAEU	11	16,7
Préparation baccalauréat	11	16,7
Niveau supérieur	29	43,9
Non-réponse	3	4,5
Total	66	100

Première personne informatrice

	Effectifs	%
Co-détenu	19	28,8
Personnel service d'enseignement	15	22,7

Personne	13	19,7
Surveillant pénitentiaire	6	9,1
Personnel du SPIP ⁸	2	3
Psychologue	1	1,5
Membre de la famille	0	0
Autres	9	13,6
Non-réponse	1	1,5
Total	66	100

Formulation de la demande auprès de :

	Effectifs	%
Personnel enseignement	51	77,3
Personnel pénitentiaire	3	4,5
SPIP	2	3
Autres	10	15,2
Non-réponse	0	0
Total	66	100

Personne soutien lors des démarches

	Effectifs	%
Personnel enseignement	37	56,1
Membre de la famille	10	15,2
Autres	7	10,6
Personnel SPIP	2	3
Surveillant pénitentiaire	1	1,5
Co-détenu	0	0
Non-réponse	9	13,6
Total	66	100

Type du soutien

	Effectifs	%
Administratif	30	45,5
Moral	12	18,2
Financier	8	12,1
Matériel	7	10,6
Pas de soutien	1	1,5
Non-réponse	8	12,1
Total	66	100

Satisfactions intellectuelles

	Effectifs	%
Oui	62	93,9
Non	4	6,1
Total	66	100

Si oui, lesquelles ?

	Effectifs	%
Acquérir des connaissances générales	23	34,8
Acquérir des connaissances particulières	11	16,7
Faire travailler son cerveau	9	13,6
Autres	5	7,6
Réussir, se lancer un défi	7	10,6
Non-réponse	11	16,7

⁸ Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

Total	66	100
-------	----	-----

Satisfactions personnelles

	Effectifs	%
Oui	60	90,9
Non	6	9,1
Total	66	100

Si oui, lesquelles ?

	Effectifs	%
Fierté, dignité, estime de soi	15	22,7
Mise à l'épreuve, démonstration de capacités	14	21,2
Apprendre, comprendre, savoir	9	13,6
Autres dont revanche sur le passé	7	10,6
Occupation du temps	5	7,6
Accord avec soi-même et autrui	5	7,6
Non-réponse	11	16,7
Total	66	100